



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Commune de Woluwe-Saint-Pierre
Service de l'Urbanisme
Monsieur Alexandre PIRSON
Avenue Charles Thielemans, 93
B - 1150 BRUXELLES

V/Réf. : 2020/276 (corr. : Nicolas Gdalewitch)

N/Réf. : AA/MB/WSP20261_670_PU_Tervueren_118

Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le 19/03/2021

Objet : WOLUWE-SAINT-PIERRE. Avenue de Tervuren, 118.
Demande de permis d'urbanisme portant sur le remplacement de l'enseigne de la Deutsche Bank

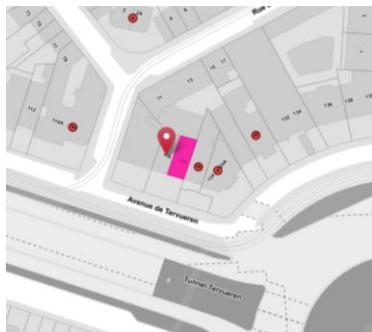
Avis de la CRMS

Monsieur,

En réponse à votre courrier du 05/03/2021, reçue par e-mail, nous vous communiquons *les remarques* formulées par notre Assemblée en sa séance du 10/03/2021.

Étendue de la protection

Le bien jouxte la maison n°120, œuvre de Paul Hamesse, classée par AG du 26/03/1992



Historique et description du bien

Le bien est un immeuble contemporain R+5 comprenant une banque au rez-de-chaussée et au 1er étage et des habitations aux étages supérieurs.



Analyse de la demande

La demande vise le remplacement du logo actuel de Deutsche Bank par un nouveau logo, plus grand et sans fond blanc. Ce dernier sera équipé d'un système nocturne.



Logo actuel. Photo Google street View© Montage du nouveau logo sur la façade et une représentation de son éclairage nocturne

Avis

La CRMS ne s'oppose pas à la pose du nouveau logo, mais demande que les dimensions de ce dernier soient réduites et respectent dans tous les cas les prescriptions du RRU. Ce dernier impose, par ex, une distance de 0.50m avec la limite mitoyenne, et n'est que de 0.20m dans la proposition. La hauteur du logo devrait être limitée à la hauteur du balcon blanc à droite du logo pour une meilleure intégration de celui-ci avec le reste du bâtiment. Enfin, la CRMS demande que l'éclairage nocturne se conforme aux recommandations internationalement reconnues et élaborées par la Commission Internationale de l'Éclairage¹.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.



A. AUTENNE
Secrétaire



C. FRISQUE
Président

c.c. : mkreutz@urban.brussels ; csmets@urban.brussels ; hlelièvre@urban.brussels ; mzvanhaeperen@urban.brussels ; vhenry@urban.brussels ; kglagos@woluwe1150.irisnet.be ; cvandersmissen@urban.brussels ; mbadard@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; urban_avis.advies@urban.brussels ; ngdalewitch@woluwe1150.be

¹ CIE150 - « Guide on the Limitation of the Effects of Obtrusive Light from Outdoor Lighting Installations » (guide de bonnes pratiques pour limiter les nuisances des mises en lumière extérieures) - CIE reconnue par l'ISO (Organisation Internationale pour la Standardisation) comme l'organe international de normalisation en matière de lumière.